

RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

NOTES D'INFORMATION (Lois)

Une note d'information précède chaque mise à jour afin d'indiquer la nature des modifications apportées par le Service de refonte des lois et des règlements au Recueil en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec.

17 mai 2017 Lois à jour au 1^{er} mars 2017

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} mars 2017 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
Aucune		

24 avril 2017 Lois à jour au 1^{er} février 2017

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} février 2017 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
C-25.1	a. 20, 1 ^{er} et 2 ^e al. (3 occ.), remplacer « notification » par « signification »	Harmonisation avec la terminologie de la section V du chapitre I de ce Code
	a. 27, 1 ^{er} et 2 ^e al. (4 occ.), remplacer « notification » par « signification » 2 ^e al., par. 2, remplacer « notifié » par « signifié »	
	a. 42, 1 ^{er} al., par. 1, remplacer « notifié » par « signifié »	

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
Aucune		

31 mars 2017 Lois à jour au 1^{er} décembre 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} décembre 2016 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
C-11	a. 45, 2 ^e al., remplacer les mots « de ce code » par les mots « du Code du travail (chapitre C-27) »	Précision suite à la modification de 2015, c. 15, a. 237, par. 3 ^o
I-3	a. 16.2, par. b, remplacer « l'Accord atlantique Canada/Terre-Neuve » par « l'Accord atlantique Canada/Terre-Neuve-et-Labrador »	Actualisation du nom
R-3.1	a. 8.1, par. 1 du 1 ^{er} al., remplacer les mots «articles 2 et 3 du Tarif des droits relatifs à la publicité foncière (chapitre B-9, r. 1)» par les mots «articles 1 et 2 de l'annexe I de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits (chapitre B-9)» par. 2 du 1 ^{er} al., remplacer les mots «article 4 de chacun de ces tarifs,» par les mots «article 4 du Tarif des droits relatifs à la publicité foncière et à l'application de certaines dispositions transitoires relatives aux anciens registres des bureaux d'enregistrement et à l'article 3 de l'annexe I de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits,»	Concordance avec 2011, c. 18, a. 317

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice
(non identifiées par la référence «N.I.»)*

Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
Code civil du Québec	ss-sec. IV (avant a. 1410)	Supprimer la référence historique
C-48.1	a. 9	L.R.C. remplacé par <u>S.R.C.</u>
I-3	a. 1143	(Statuts révisés du Canada (1970), chapitre C-32) devient <u>(S.R.C. 1970, c. C-32)</u>
I-14.01	a. 175, par. 1 ^o	conflit d'intérêts
S-29.01	a. 141, 1 ^{er} al.	conflit d'intérêts